



## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 7 mars 2013**

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET puis de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 7.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.1), M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 1.2.1), M. Patrick RACINE (jusqu'au rapport 7.2), Mme Françoise PRESSE,

**Etaient absents** : M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 7.1)

**Mandataires** : R. REYLE (à partir du rapport 7.1)

**Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH  
et de l'aide « AAPEL » (subventions < 10 000 €)**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 866 345 €
« Subventions propriétaires privés »	Montant de l'opération : 50 840 €
<b>Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017</b>	

**Résumé :**

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des actions Habitat du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé et les propriétaires modestes qui améliorent leur logement peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon.

Ce rapport fait état de 12 nouvelles demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 50 840 €. Les aides accordées permettront d'importantes améliorations énergétiques pour 6 logements, l'adaptation de 4 logements et la réhabilitation d'un logement locatif à loyer maîtrisé.

**I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies dans le cadre de l'aide « AAPEL »**

**Demandeur : Madame MOREL Juliette (77 ans) - Propriétaire occupant (Franois)**

**Objet :** Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 79 %, soit une réduction de 336 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation d'énergie primaire

**Type de bâti :** maison individuelle de 1973

**Travaux réalisés :** isolation des murs extérieurs, isolation des combles, isolation de la dalle du rez-de-chaussée, remplacement des fenêtres et volets, installation d'une VMC hygroréglable

**Classe G initiale - **C atteinte après travaux****

**Montant de travaux :** 39 629 €

**Dépense subventionnable :** 18 000 €

**Participation du Grand Besançon :** 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge de l'audit énergétique Effilogis dans la limite de 150 €

**Subvention prévisionnelle\* :** 7 350 €

**Autres financements :** 20 600 €, dont :

- 9 100 € (Anah « Habiter Mieux »),
- 500 € (Conseil général « Habiter Mieux »),
- 9 000 € (Région FC « Effilogis »),
- 1 000 € (Caisse de retraite).

**Demandeur : Madame GRUNDISCH Jocelyne (58 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 53 %, soit une réduction de 146 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation d'énergie primaire

Type de bâti : logement collectif situé dans un immeuble de 1955

Travaux réalisés : isolation des murs intérieurs, remplacement des fenêtres, remplacement de la chaudière par une chaudière gaz à condensation, installation d'une VMC hygroréglable

Classe G initiale - **C atteinte après travaux**

Montant de travaux : 19 081 €

Dépense subventionnable : 16 200 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

**Subvention prévisionnelle\* : 6 480 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Monsieur SCHMITT Joël (56 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 33 %, soit une réduction de 81 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle des années 1950

Travaux réalisés : remplacement de la chaudière par une chaudière gaz à condensation

Classe E initiale - **D atteinte après travaux**

Montant de travaux : 6 499 €

Dépense subventionnable : 6 499 €

Participation du Grand Besançon : 30 % de la dépense subventionnable

**Subvention prévisionnelle\* : 1 950 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Monsieur LUTZ Thomas (39 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 34 %, soit une réduction de 95 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle de 1973

Travaux réalisés : isolation des murs extérieurs, isolation des combles, isolation de la dalle du rez-de-chaussée, remplacement des fenêtres et volets, installation d'une VMC hygroréglable

Classe G initiale - **C atteinte après travaux**

Montant de travaux : 19 758 €

Dépense subventionnable : 14 000 €

Participation du Grand Besançon : 30 % de la dépense

**Subvention prévisionnelle\* : 4 200 €**

Autres financements : 6 793 €, dont :

- 6 293 € (Anah « Habiter Mieux »),
- 500 € (Conseil Général « Habiter Mieux »).

**Demandeur : Monsieur PERNIN Jean-Philippe (34 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 53 %, soit une réduction de 246 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire

Type de bâti : logement collectif situé dans un immeuble des années 1950

Travaux réalisés : isolation des murs intérieurs et des plafonds, installation de volets roulants isolants

Classe G initiale - **D atteinte après travaux**

Montant de travaux : 9 486 €

Dépense subventionnable : 8 293 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense

**Subvention prévisionnelle\* : 3 317 €**

Autres financements : néant.

**Demandeur : Monsieur BOUGHRARA Omar (60 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 43 %, soit une réduction de 165 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle de 1960

Travaux réalisés : Isolation en partie courant et couverture, isolation par l'extérieur des parois non isolées

Classe F initiale - **D atteinte après travaux**

Montant de travaux : 27 494 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

**Subvention prévisionnelle\* : 7 200 €**

Autres financements : 9 600 €, dont :

- 9 100 € (Anah « Habiter Mieux »),
- 500 € (Conseil Général « Habiter Mieux »).

**II. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'adaptation**

**Demandeur : Monsieur RICHARD Michel (71 ans) - Propriétaire occupant (Audeux)**

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain accessible et adaptée.

Montant de travaux : 9 046 €

Dépense subventionnable : 5 946,97 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute  
(Pas d'information sur la classe énergétique du logement, les travaux ne portant pas sur l'amélioration énergétique du logement)

**Subvention prévisionnelle\* : 2 559 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Madame CARRIERE Françoise (85 ans) - Propriétaire occupant (Thisse)**

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain et de sanitaires accessibles et adaptés, modification des rampes d'escaliers extérieures et intérieures

Montant de travaux : 12 176 €

Dépense subventionnable : 10 263 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute  
(Pas d'information sur la classe énergétique du logement, les travaux ne portant pas sur l'amélioration énergétique du logement)

**Subvention prévisionnelle\* : 4 285 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Monsieur FOUINT Bernard (78 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain accessible et adaptée

Montant de travaux : 11 509 €

Dépense subventionnable : 10 812 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute  
(Pas d'information sur la classe énergétique du logement, les travaux ne portant pas sur l'amélioration énergétique du logement)

**Subvention prévisionnelle\* : 4 505 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Madame SPRICH CLAUDE (77 ans) - Propriétaire occupant (Besançon).**

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain accessible et adaptée

Montant de travaux : 6 880 €

Dépense subventionnable : 6 880 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute

(Pas d'information sur la classe énergétique du logement, les travaux ne portant pas sur l'amélioration énergétique du logement)

**Subvention prévisionnelle\* : 2 932 €**

Autres financements : néant

### **III. Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs à loyer maîtrisé**

**Demandeur : Madame WEYERMANN Marie Joséphe - Propriétaire bailleur (Thise)**

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'Anah, pour la réhabilitation d'un logement moyennement dégradé situé 28 rue de Fronchot à Thise

Nature de l'opération : LC - Logement Conventionné

Montant HT des travaux : 38 265 €

Dépense subventionnable : 38 265 €

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable + Prime Eco de 2 000 €

Classe D initiale - **C atteinte après travaux** soit un gain de 77 KW Hep/m<sup>2</sup>/an

**Subvention prévisionnelle\* : 5 827 €**

Autres financements : 9 566 € (Anah)

### **IV. Demande de subvention exceptionnelle**

La Commission Anah du Grand Besançon suit depuis le mois de mai 2012 un dossier particulièrement sensible situé chemin de Beau Site à Morre (adresse postale, le logement se situe en réalité sur le territoire de Besançon)). Il s'agit d'une personne âgée, **Madame Irène KOWALSKI**, qui vit dans un logement très mal isolé et présentant des problèmes d'humidité importants. L'ampleur des travaux à réaliser conduit à une difficulté de bouclage financier. Dans l'attente de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée (simple porte palière non isolée et voilée) est apparu nécessaire au mois de décembre. Compte tenu des ressources modestes de Madame KOWALSKI, et pour répondre à cette situation d'urgence, le Service Habitat (après avis du Vice-Président) a proposé de prendre en charge la moitié du coût de remplacement de la porte, soit 235 €.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur la validation de cette aide exceptionnelle de 235 €, qui sera cependant prise en compte lors de l'instruction du dossier complet de rénovation du logement.

\* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

**A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur ces 12 demandes de subventions d'un montant total prévisionnel\* de 50 840 €.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité.

Reçu le 14 MARS 2013

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Gabriel BAULIEU